



Refus titre de séjour sans oqtf

Par **kitron94**, le **11/08/2009** à **13:27**

Bonjour,

J'ai fait une demande de carte de séjour vie privée et familiale (naissance en France et présence ma famille en France). Après 10 mois d'attente, sans réponse, hier je me suis renseigné à la préfecture, la personne au guichet m'a dit que mon dossier est classé sans suite, sans obligation de quitter le territoire.

Je voudrais savoir pourquoi j'ai eu un refus sans être reconduit à la frontière ?
et je voudrais savoir le recours au préfet et au tribunal prend combien de temps ?

Merci.

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **22:20**

Bonjour,

vous avez la chance que la préfecture vous ai délivré un refus implicite. Ce cas très rare suppose que la préfecture a rejeté votre demande mais n'a pas souhaité vous délivrer d'obligation de quitter le territoire français. Les reconduites à la frontière n'ont rien de systématique en cas de rejet, elles interviennent plutôt lors d'une interpellation par la police.

Vous pourriez donc faire un recours à tout moment pour rejet implicite avec votre récépissé comme preuve que vous avez déposé une demande à telle date.

Vous pouvez donc tout à fait redéposer une demande, avec un dossier encore plus complet

du fait de votre présence supplémentaire durant tout ces mois d'attente.

Attention cependant, soyez vigilante! A l'heure actuelle, vous êtes fichée; ce qui suppose que la préfecture connaît votre adresse et peut très bien vous envoyer la police pour vous interpellé. De plus, si vous allez en Préfecture, vous figurerez dans les fichiers donc méfiez vous d'une éventuelle convocation piège.

Par **kitron94**, le **12/08/2009** à **23:04**

merci pour votre réponse

je voudrais savoir est ce que j'ai le droit d'avoir cette réponse sur papier parce que j'ai eu juste oralement pour que je fasse le recours?

et pour le recours ça peu durait combien de temps pour le préfet et pour le tribunal administratif? parce que d'après mes connaissances le tribunal administratif prend 2ans au plus pour traiter le dossier?

merci

Par **anais16**, le **13/08/2009** à **10:44**

Bonjour,

un rejet implicite, comme son nom l'indique, est implicite; donc pas de rejet écrit.

Vous pourriez toujours tenter un recours malgré tout, mais sans OQTF vous ne seriez pas prioritaire. Les délais seraient alors allongés à 8 mois environ selon les TA.

Plutôt que de partir sur cela, je vous conseillerai de redéposer un dossier en préfecture; en espérant cette fois avoir une réponse écrite positive ou négative.

Par **kitron94**, le **13/08/2009** à **16:53**

bonjour

merci encore pour votre réponse

quelque chose que vous me proposiez de faire dans les prochains jours de A jusqu'à Z (les recours affaire? et à qui? et le temps d'attente pour ces procédures?) je vous précise que j'ai eu un diplôme en informatique réseau d'une école supérieure privée à Paris et que je suis né en France et j'ai toute ma famille proche en France sauf ma sœur au pays. merci

Par **anais16**, le **13/08/2009** à **16:58**

De A à Z, je vous conseille:

-prendre un avocat spécialisé en droit des étrangers pour qu'il fasse un recours au tribunal administratif contre le refus implicite de délivrance de titre de séjour par la préfecture

-une fois que l'avocat aura déposé le recours au greffe du TA, vous n'aurez plus qu'à attendre de longs mois que le juge vous convoque et rende son verdict.
C'est une procédure écrite, donc le dossier doit impérativement être "béton" car le jour de l'audience il n'y a pas de plaidoirie de l'avocat.

Sinon:

- montez à nouveau un dossier et allez le déposer en préfecture
- attendez une réponse ou sinon vous pourrez considérer qu'au bout de 4 mois c'est à nouveau un rejet implicite
- faites un recours

Par **kitron94**, le **13/08/2009 à 18:54**

bonjour

j'ai déjà un avocat et celui qui a déposé la demande à la préfecture.
et concernant le recours au tribunal administratif l'avocat m'a dit il faut attendre 3ans pour le tribunal me convoque est ce que c vrai au pas?

Par **anais16**, le **13/08/2009 à 19:00**

Trois ans, cela me semble vraiment excessif en procédure de droit des étrangers!!!

Par **kitron94**, le **13/08/2009 à 20:49**

bonjour

j'ai contacté mon avocat, il m'a dit qu'il a déposé un recours au préfet le 18 juin
je voudrais savoir il faut attendre combien de mois pour le recours?
autre chose et ce que vous voyez que il est important d'envoyer un recours au ministre de l'immigration?MERCI

Par **anais16**, le **13/08/2009 à 21:12**

Les recours gracieux et hiérarchique ne servent à rien!
Les préfectures et le ministère sont débordés, ne font pas de cas par cas et ne répondent pas à ce type de recours, donc autant vous dire que seul un tribunal vous donnera gain de cause.
Votre avocat devrait pourtant le savoir...

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2013 à 16:35**

Bonjour

je ne comprends pas votre demande de carte de séjour!

Vous êtes né en France, vous résidez en France et vous avez séjourné plus de 5 ans sur le territoire depuis l'âge de 11 ans.

Vous avez donc acquis automatiquement à votre majorité la nationalité française d'où le rejet de votre demande puisqu'un français n'a point besoin d'une carte de séjour.

Y a une incohérence dans vos propos...?

Restant à votre disposition.

Par **marie4**, le **21/08/2013 à 22:38**

salu à tous j

Par **Aghilas59**, le **14/11/2013 à 12:16**

bonjour:

entré en 2003 etudiant jusqu'a 2010 j'ai deposer un dossier avec Cdi dans la securité,hors domaine d'etude;dans le cadre de la circulaire Valls.Mon dossier a été rejeté par la DIRECCT mais pas de decision de prefet donc pas de quitte?peut etre a cause de la presence des 10 ans???Inexculsaable apres 10 ans de presence???quelqu'un peut m'eclairer???merci!

Par **Aghilas59**, le **14/11/2013 à 12:19**

meme cas que kitron!!!refus titre sejour sans oqt!

Par **alterego**, le **14/11/2013 à 12:59**

Bonjour,

Quelle est votre nationalité ?

Motif du refus ?

Cordialement

Par **océan77**, le **14/11/2013** à **18:04**

Bonjour a tous

Message a anais

À ton le droit de redeposé un dossier de regularisation après un rejet implicite ???

Dans combien de temps on pourrai redepose un dossier ??

Merci de me répondre

Cdlit

Par **océan77**, le **17/11/2013** à **17:32**

Bonjour bobbe

Désolée j'ai rien compris

Par **océan77**, le **17/11/2013** à **18:04**

Bonjour

Non j'ai rien reçu de la préfecture c'est ce qui me laisse penser que c'est un rejet implicite

Par **océan77**, le **17/11/2013** à **18:09**

Rebonjour

J'ai déposé un dossier le 14 juin ça fait 5 mois je suis passe à la préfecture récemment et la dame me dit que mon dossier est en cours d'instruction

Je viens de lire ton poste et toi ta déposé dans quel préfecture ?? Et ça fait combien de temps que ta déposé ?? C ta première demande ??

Merci de me répondre

Par **océan77**, le **17/11/2013** à **18:14**

Bjr

Tu répond de quel préfecture ??

Ça fait combien de temps que ta déposé ??

Cdlit

Par **alterego**, le **17/11/2013** à **18:17**

Bonjour,

Le Conseil d'Etat a rappelé que **le Préfet peut refuser un titre de séjour sans pour autant l'assortir d'une OQTF.**

L'article L.511-4 du **Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile** devrait satisfaire votre curiosité.

Cordialement

Par **océan77**, le **17/11/2013 à 18:22**

Merci alterego pour votre réponse

Dites moi svp es ce que on peut redéposer un dossier après un rejet implicite ???

Après combien de temps ??

Merci de me répondre

Par **Bobe**, le **27/11/2013 à 23:24**

Bon soir mon message s'adresse à kiltron 94 je veux savoir comment c'est terminé votre problème merci de me répondre

Par **orani31**, le **06/12/2013 à 21:20**

bsr et slm à tout le monde j'ai une question SVP je suis algérien venu en France en 2012 la semaine 22 mois que je suis là le mois de juin je me suis marié avec une Française j'ai déposé une demande pour un 1er titre de séjour il m'a donné un récépissé de 4 mois 1 mois passé il m'a convoqué moi et ma femme à la préfecture pour entretien après j'ai renouvelé mon récépissé 2ème de 4 mois et dans les 2 mois qui suivent il m'a convoqué encore pour que je ramène 290 euros j'ai payé il m'a donné le timbre de 290€ et il m'a délivré juste une autorisation de 5 mois et là j'ai rien compris ???

Par **masmouma**, le **30/05/2014 à 15:06**

bonjour

j'ai fait une demande de titre de séjour pour ma mère auprès de la sous-préfecture de Raincy car tous ces enfants sont en France et on la prend en charge mais c'était un refus implicite on a pris un avocat qui a fait un recours gracieux auprès de la préfecture depuis 4 mois mais ça va toujours rien est-ce que cela va prendre beaucoup de temps est-ce qu'il y a du chance d'avoir ces papiers en tant que ces enfants sont français? merci pour votre réponse

Par **Midi1988**, le **31/05/2014** à **11:30**

Bonjour

Je suis tunisien arriver en France en 2011 sans visa marie en 2013 et je vie avec ma femme depuis 2012 j'ai déposer une demande de titre de séjour en février 2014 et j'ai eu un récépissé et aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée de la préfecture.

_Suite à votre demande de titre de séjour, je vous prierai de vous présenter à la préfecture bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire bd le mercredi 04 juin 2014 à 16h15 muni de votre passeport et de la présente.

Je veux savoir si ce normal et pourquoi cette lettre car depuis j'ai des boule au ventre merci

Par **Midi1988**, le **31/05/2014** à **11:42**

Bonjour

Je suis tunisien arriver en France en 2011 sans visa marie en 2013 et je vie avec ma femme depuis 2012 j'ai déposer une demande de titre de séjour en février 2014 et j'ai eu un récépissé et aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée de la préfecture.

_Suite à votre demande de titre de séjour, je vous prierai de vous présenter à la préfecture bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire bd le mercredi 04 juin 2014 à 16h15 muni de votre passeport et de la présente.

Je veux savoir si ce normal et pourquoi cette lettre car depuis j'ai des boule au ventre merci